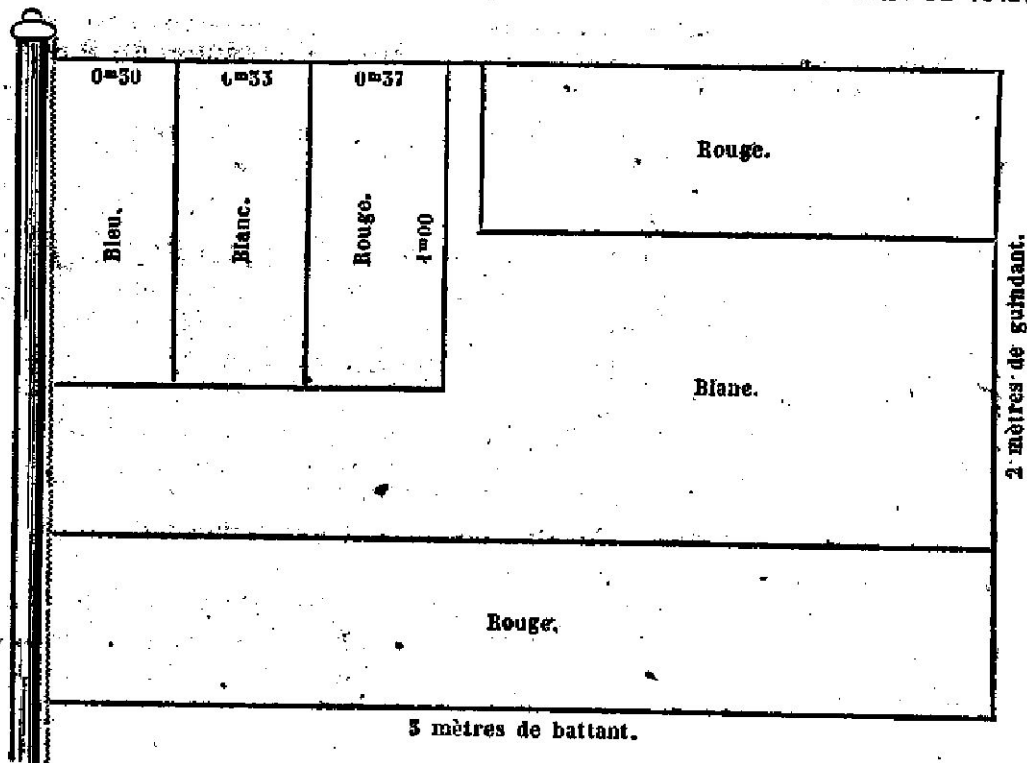


MODÈLE DU PAVILLON DE PROTECTORAT, JOINT A L'ACTE DU PROTECTORAT DE 1842.



Le pavillon du Protectorat contient le yacht français dans le pavillon taïtien.
 Le pavillon taïtien a le battant égal au guindant, plus la moitié.
 Chaque bande rouge horizontale a, en guindant, la moitié de la bande blanche.
 Le yacht français a pour guindant la moitié du guindant du pavillon taïtien.
 Ce yacht est un pavillon de commandement ; par conséquent, le battant du yacht est égal au guindant, plus un sixième.

Le bleu, 0-30 de battant.

Le blanc, 0-33

Le rouge, 0-37

TOTAL, 1-00

La bande blanche qui sépare le yacht du pavillon taïtien a pour largeur un dixième du guindant du yacht.

Adhésion du grand-juge Paofai à la demande du Protectorat en date du 6 septembre 1842.

TAÏTI, le 19 septembre 1842.

Monsieur l'Amiral, je vous salue et vous félicite sur votre arrivée à Taïti. Voici ce que je veux vous dire. J'approuve beaucoup que le Roi des Français prenne Taïti sous sa protection. Je suis satisfait qu'on ait fait cette demande : je désire que vous me considérez comme si j'avais écrit mon nom au bas de cette demande. Si vous n'admettez pas cela, j'en serai contrarié.

Signé : PAOFAI, grand-juge.